



Pour cette partie
voir pièce 3/a

Pour cette partie
voir pièce 3/a

LÉGENDE	
A	: Zone agricole
A-p	: Secteur à enjeux paysagers
N	: Zone naturelle
N-co	: Secteur de corridor écologique
●	Arbre repéré au titre de l'article L.123.1.5 III-2è du CU
▬	Haie repérée au titre de l'article L.123.1.5 III-2è du CU
■	Espace boisé classé

Commune de

Plan local d'urbanisme

SARRAGEOIS

Pièce n°3/b
Règlement graphique de la
périphérie
échelle 1/5000

ÉPURE

4, rue Lyotey
25870 Geneuille
Tél. : 03 81 57 79 83
email : epure25@wanadoo.fr

Élaboration initiale le :